



Bordeaux, le 9 juillet 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évacuation d'un squat à Bordeaux

En exécution de la décision de justice du tribunal d'instance de Bordeaux du 28 décembre 2018 et à la demande de l'huissier de justice mandaté par le propriétaire des lieux, la préfète de la Gironde a accordé le concours de la force publique afin de procéder ce matin à l'évacuation du squat situé à l'angle des rues Cordeliers et Marengo à Bordeaux.

Cet immeuble était occupé de manière illégale par un nombre d'occupants pouvant aller d'une dizaine à plus d'une soixantaine en fonction des moments de la journée. Outre l'illégalité de cette occupation, les lieux insalubres représentaient un risque sanitaire important pour ses occupants notamment en raison de la présence d'amiante dans le bâtiment et un risque incendie (branchements défectueux, bouteilles de gaz...). Ce squat était également connu défavorablement des services de police pour de nombreux troubles à la tranquillité publique qui ont fait l'objet de plusieurs signalements de riverains.

L'opération s'est déroulée dans le calme en présence des services de la direction départementale de la sécurité publique (DDSP), de la police aux frontières (PAF), de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et de l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Les occupants présents sur les lieux au moment de l'évacuation ont pu récupérer leurs affaires personnelles avant de partir. Le reste des biens a été stocké dans un garde meuble par l'huissier de justice pour une durée maximale d'un mois comme le prévoit le cadre réglementaire applicable. Les personnes non présentes au moment de l'évacuation ont été informées du lieu et des horaires pendant lesquels ils pourront récupérer leurs affaires.

Les médicaments, ainsi que les papiers administratifs trouvés sur les lieux ont été systématiquement restitués.

Les demandeurs d'asile présents dans le bâtiment au moment de l'évacuation ont été reçus par l'OFII en début d'après-midi et se sont vus proposer une solution d'hébergement dans l'un des centres d'accueil et d'orientation de Nouvelle-Aquitaine.

Les lieux libérés de toute occupation illicite ont été rendus à leur propriétaire. Les travaux de désamiantage et de restauration de cet immeuble pourront ainsi reprendre dans les plus brefs délais.

Cette évacuation s'inscrit dans un engagement fort des services de l'État dans la lutte contre l'insécurité et la délinquance, notamment dans le quartier Saint-Michel.

La préfète poursuivra son action aux côtés des collectivités locales pour résorber les occupations illicites.